

AR PREFECTURE

005-210500237-20150525-DEL20150527_070-DE
Regu le 02/06/2015

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.05.27/070

CONVOCACTION

Date	21/05/2015
Affichage	21/05/2015

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	33

Thème : PATRIMOINE 7.

Objet : URBAN DH – CONVENTION
DE PARTENARIAT.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 27 mai 2015 à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Éric, GUIGLI Catherine, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

Etaient Représentés :

BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
BRUNET Pascale pouvoir à BOREL Jean-Paul.
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine.
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : Manuel ROMAIN.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150525-DEL20150527_070-DE
Regu le 02/06/2015

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Parmi ses missions, le Club des Entrepreneurs du Grand Briançonnais a souhaité s'impliquer dans des actions collectives sur le territoire.

Dans ce cadre, il organise en étroite collaboration avec l'association Xtrem Events et l'Office de Tourisme, une compétition de descente VTT urbaine, le 19 juillet 2015 à Briançon.

L'évènement sera une occasion unique pour les riders d'évoluer dans un environnement urbain « upgradé » avec des modules de type tremplins, passerelles... Les spectateurs pourront voir évoluer des VTT lancés sur des sauts et passages spectaculaires dans les fortifications de la cité Vauban et dans le quartier Sainte Catherine.

Cette première inédite, en présence de riders du Top niveau mondial, servira d'ouverture au circuit français des Urban DH par Xtrem Events.

Cet évènementiel très festif sera relayé dans les médias spécialisés et régionaux, web et presse écrite.

Cette course ayant lieu pour partie dans les fortifications de Vauban inscrites au Patrimoine Mondial, il a été demandé aux organisateurs des implantions de modules et un parcours respectueux du patrimoine.

Une subvention de 7 000 € a été votée pour participer aux frais d'organisation de l'évènement. La dépense est imputée à la fonction 4 « Sport et jeunesse » sous fonction 415 « Manifestations sportives ».

Par ailleurs, la Ville apporte une aide technique pour un montant valorisé à 14 129,50 €.

Une convention de partenariat est présentée en annexe, définissant les obligations de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les dispositions de la convention de partenariat ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la Ville la convention annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 02 JUIN 2015

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE BRIANÇON' at the top and '(Haute-Savoie)' at the bottom, with a central emblem. The signature is written across the seal and extends to the right.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150525-DEL20150527_070-DE
Regu le 02/06/2015

CONVENTION

ENTRE
LA VILLE DE BRIANÇON,
représentée par le Maire, dûment autorisé par le Conseil
Municipal du ++++++++,

ET

LE CLUB DES ENTREPRENEURS DU GRAND BRIANÇONNAIS,
Représenté par ++++++++

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

La convention vise à définir le cadre de l'intervention de la Ville de Briançon et les modalités du partenariat avec le Club des Entrepreneurs du Grand Briançonnais dans le cadre de l'organisation de son évènementiel URBAN DH, le dimanche 19 juillet 2015.

Article 2 - Engagement de la Ville de Briançon

La Ville de Briançon a alloué par délibération N°2015.02.18/022 du 18 février 2015 au Club des Entrepreneurs du Grand Briançonnais une subvention de 7000 € destinée à financer l'organisation de l'évènementiel URBAN DH, le dimanche 19 juillet 2015. La ville apporte également une aide technique et matérielle pour un montant valorisé à 14 129,50 €.

Article 3 – Engagement du Club des Entrepreneurs du Grand Briançonnais,

Le Club des Entrepreneurs du Grand Briançonnais s'engage à respecter les fortifications (murs de parements, talus de terre formant les anciennes banquettes de tir ou chemins couverts) traversées par les participants. Les réparations des dégradations éventuelles seront à sa charge.

Les modules de type tremplins et les passerelles seront installés sur les talus herbeux en arrière des parements des fortifications. Ils ne devront en aucun cas s'appuyer sur les murs des remparts.

A l'issue de la course, les remparts de la ville seront vidés des divers matériels, échafaudages, apports de terre, modules en bois).

En cas de casse, de vol ou de détérioration du matériel mis à disposition par la ville, le Club des Entrepreneurs s'engage à le remplacer au coût actuel.

Article 4 : Responsabilité et assurance

La responsabilité de la Ville de Briançon ne pourra être recherchée ou mise en cause pour quelque raison que ce soit à l'occasion de la présente convention.

Le bénéficiaire souscrit pour son compte une police d'assurances garantissant les dommages pouvant être causés au matériel et aux personnes à l'occasion de l'évènement et en justifier par remise au maire de l'attestation.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150525-DEL20150527_070-DE
Reçu le 02/06/2015

Article 5 : Résiliation

La présente convention ayant une courte durée, la résiliation, à la demande de l'une ou l'autre des parties pourra intervenir à tout moment sur motif sérieux et motivé

Article 6 : Litiges

La présente convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française et tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution relèvent du tribunal administratif de Marseille.

Fait à Briançon le
En 4 exemplaires originaux

Le Club des Entrepreneurs

La Ville de Briançon

++++++

Le Maire
Gérard FROMM